

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 6 juin 2022 à 19h30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Claudia Beaulieu Siège no 4 Richard B. Dubé
Siège no 2 Carole Desbiens Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 3 Stéphanie Caron Siège no 6 Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent ainsi que 5 personnes dans l'assistance.

La séance est diffusée en direct sur Facebook.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

22-06099 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été affiché sur la page Facebook et le site web de la Municipalité. Une copie a aussi été postée à chacune des résidences de la municipalité.

22-06100 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 12 mai 2022.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mai soient adoptés tels que rédigés.

22-06101 Comptes du mois de mai 2022

La liste des comptes du mois d'avril a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 2 juin 2022. La liste des comptes pourra être consultée par le public sur la page web de la municipalité dans l'onglet du procès-verbal. Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 mai 2022	30 644,24\$
Comptes payés d'avance	81 495,91\$
TOTAL	<u>112 140,43\$</u>

22-06102 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- Par Andrée Dubé, MRC de Témiscouata, le 9 mai 2022 ;
- Par Richard B. Dubé, CADL, le 30 mai 2022 ;
- Par Claudia Beaulieu, RIDT, le 18 mai 2022 ;
- Par Carole Desbiens, Honéquestre, le 31 mai 2022.
- Par Carole Desbiens, AGA réseau Bibliothèque du Bas-Saint-Laurent, le 4 juin 2022 ;

22-06103 Programme d'aide à la voirie - Volet Entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 269 080\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Carole Desbiens, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

22-06104 Embauche des animatrices pour le camp de jour 2022

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement que les personnes suivantes soient embauchées du 28 juin au 23 août 2022 (8 semaines environ):

- Sophie Brousseau de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice en chef, pour 39.5 heures par semaine en moyenne;
- Rose Lemelin de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice, pour 39.5 heures par semaine en moyenne;
- Koraly Rioux de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice, pour 39.5 heures par semaine en moyenne.
- Léna Patoine, de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice, pour 39,5 heures par semaine en moyenne.

Les salaires seront financés, en partie, par des subventions du programme Emplois d'été Canada ;

Une partie des salaires sera payée par les parents par l'entremise des inscriptions pour le camp de jour et le service de garde (extra), selon les tarifs qui seront déterminés en vertu du nombre d'inscriptions ;

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata se porte garante des salaires des monitrices pour tout manque à gagner si les subventions ne sont pas suffisantes.

22-06105 Octroi de bourses pour les finissants 2022 - École secondaire de Cabano

L'École secondaire de Cabano propose aux municipalités de contribuer à la cérémonie de remise des diplômes des finissants par la remise de bourses aux élèves méritants d'ici. Huit étudiants termineront leur secondaire 5 cette année.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata verse un don de 50\$ pour chaque élève graduant de Saint-Honoré.

Les élèves en question sont :

Coralie Beaulieu
Stacy Bérubé
Amélia Fortin
Élodie Gagnon
Rose Lemelin
Christina Lévesque
Thaly Normandeau
Gabriel Patoine

Le conseil félicite les élèves pour leur travail et leur persévérance et leur souhaite du succès dans la poursuite de leurs études.

22-06106 Autorisation dans le cadre de la Subvention Carrière-Été Canada

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement d'autoriser Madame Mélanie Hébert, coordonnatrice au service de loisirs, à signer toute documentation pour le compte de la municipalité dans le cadre de la subvention carrière-été Canada.

22-06107 Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 369 afin d'amender le Règlement numéro 321

Richard B. Dubé, conseiller numéro 4, donne un avis de motion dans le but de modifier le Règlement d'emprunt numéro 321, autorisant un emprunt de 260 000 \$ pour la réfection et le pavage de la route du Mont-Citadelle. Les travaux ont été réalisés et payés à partir de subventions et par conséquent le montant perçu par l'entremise du Règlement d'emprunt numéro 321 n'a pas été utilisé. Le conseil veut donc prévoir une autre utilisation pour le montant en lien avec le Règlement d'emprunt, soit le pavage de la rue Caron et Jocelyn. Le règlement sera adopté à une réunion subséquente.

22-06108 Service de ramonage

Considérant la soumission en date du 9 mai 2022 de la part de *Service de Ramonage M. Ouellet Enr.*, soumission dans laquelle le service inclut le ramassage de la suie avec trappe de nettoyage et inspection au cout de 55\$ avec taxes ;

Considérant que l'entrepreneur s'engage à la prise en charge totale des clients ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement d'accepter la soumission et les services de *Service de Ramonage M. Ouellet Enr.*, pour l'année 2022.

22-06109 Service comptable pour les rapports TPS-TVO

Considérant que l'administration municipale a du personnel en moins ;

Considérant que les rapports TPS-TVQ étaient préparés par l'adjointe administrative et que celle-ci a quitté ses fonctions et que le poste est maintenant vacant ;

Considérant l'importance de la production des rapports TPS-TVQ et considérant la complexité des rapports ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'accorder à contrat la production des rapports TPS-TVQ à la Firme comptable Malette au coût de 200\$ par trimestre.

22-06110 Renouvellement de l'adhésion à la Table de Concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent

Considérant que cette instance de concertation à but non lucratif a pour mission de favoriser la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire afin d'identifier, de promouvoir et de soutenir le développement de la région bas-laurentienne. Elle regroupe des organisations représentant ou soutenant les différents maillons du système bioalimentaire bas-laurentien ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion municipale au coût de 100\$ pour l'année 2022.

22-06111 Achat d'un transpalette pour le garage municipal

Dans l'objectif de mieux outiller les employés du garage municipal dans leurs activités quotidiennes et dans le but d'optimiser le travail et le rendre plus sécuritaire ;

Considérant la soumission numéro 61095 de la part de *Dickner fournitures industrielles* pour l'achat d'un transpalette ;

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'accepter la soumission en question pour la somme de 564\$ plus taxes. Le montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 02-320-00-523.

22-06112 Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (PRACIM) : Projet Aménagement des espaces au garage municipal

Considérant que présentement les employés du service de voirie et du garage n'ont pas de salle de pause et de dîner dans le garage municipal ;

Considérant que présentement la salle de bain du garage municipal est insalubre et inappropriée et qu'elle nécessite un réaménagement complet ;

Considérant que le bureau du garage municipal est trop petit pour accueillir deux personnes à la fois pour accomplir des tâches administratives ;

Considérant qu'il y a lieu de réaménager les espaces énumérés afin d'offrir un endroit propice et sanitaire aux employés de la voirie et du garage municipal ;

Considérant que la Municipalité a un budget de prévu pour les rénovations en question, mais qu'il ne suffit pas pour réaliser l'ensemble du projet ;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- La Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associé à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

22-06113 Demande de soutien de la part de la CADL pour Les Jeudis Shō

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyée par Jocelyn Pelletier, il est résolu à la majorité (le conseiller numéro 5 n'appuyant pas le projet), d'octroyer une ressource municipale les jeudis lors de la saison estivale afin de voir aux préparatifs du parc du 150^e en prévision des événements en lien avec *Les Jeudis Shō*.

22-06114 Demande de permission pour l'utilisation d'un drone lors d'évènements prévus sur les terrains municipaux

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement d'accorder à *Sylvain April Production* une permission l'autorisant de faire l'utilisation d'un drone dans le périmètre et l'espace aérien des terrains municipaux lors de journées et soirées événementielles pour la saison estivale 2022.

22-06115 Requête de la part de la Corporation des Hauts Sommets pour la gestion de paie et un espace de bureau

Considérant que la Corporation des Hauts Sommets procédera bientôt à l'embauche d'une ressource supplémentaire au sein de son organisation ;

Considérant que présentement l'administration municipale administre le service de paie de la Corporation des Hauts Sommets ;

Considérant que la Municipalité loue présentement un espace de bureau pour la directrice de la Corporation des Hauts Sommets ;

Considérant que la Corporation des Hauts Sommets aura les mêmes besoins pour la nouvelle ressource et demande à la Municipalité de faire la gestion de paie de cette nouvelle ressource et de lui offrir un espace de bureau ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement d'accepter de faire la gestion de paie et de louer un espace de bureau à la nouvelle ressource qui sera embauché par la Corporation des Hauts Sommets et ce aux mêmes tarifs que ceux de la directrice générale. La location de l'espace de bureau sera conditionnelle aux besoins de l'administration municipale c'est-à-dire qu'advenant que la Municipalité nécessite l'espace de bureau pour ses propres besoins, elle avisera, au moyen d'un préavis de deux semaines, la Corporation des Hauts Sommets de la situation et elle pourra reprendre le local.

22-06116 Entente avec la Fabrique St-Honoré pour l'utilisation de la salle de bain de l'Église lors d'évènements au Parc du 150^e.

Considérant l'engagement de la Municipalité à offrir à sa population et aux visiteurs des salles de bains lors de la tenue des *Jeudis Shō* au Parc du 150^e ;

Considérant les discussions entre la Fabrique Saint-Honoré et Madame la Mairesse et les conditions d'entente ressortie;

Sur la proposition de Richard B. Dubé, appuyé par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement que la Municipalité s'engage à

- Installer un mur d'appoint du côté gauche de la salle de toilette de l'Église ;
- Installer un contreplaqué pour couvrir complètement la descente de cave ;
- De fermer sécuritairement (cadenas ou autres moyens) l'armoire de rangement, l'entrée électrique et la porte de droit donnant accès à l'Église.

22-06117 Approbation des coûts et des travaux supplémentaires pour le Projet de Réfection de la rue Caron et Jocelyn ;

Considérant que le projet de Réfection de la rue Caron et Jocelyn va de bon train, mais qu'un imprévu a été porté à l'attention du conseil et sont les suivants :

- Le plan et devis initial n'avait pas anticipé que les égouts sanitaires actuels d'une portion de la rue Caron sont à 4 pieds alors qu'ils doivent être à 8 pieds afin d'être conforme au réseau ;

Considérant la soumission suivante d'Excavation S.M. :

- Soumission numéro 835 - 220 mètres égouts sanitaires à refaire, pour la somme de 74 100,00\$ plus taxes ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement d'accepter la soumission énumérée et de procéder aux travaux suggérés. Les travaux supplémentaires seront financés par le biais de la subvention TECQ.

22-06118 Résolution appuyant le projet éolien

Ce point sera repris dans les résolutions subséquentes.

22-06119 Demande d'autorisation pour le passage et le prolongement du réseau de lignes électrique dans le 10^e rang

Le conseiller numéro 4 se retire de la table du conseil pour la prise de décision puisqu'il a un intérêt personnel dans le sujet traité.

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyée par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement d'approuver et d'autoriser la pose de poteau électrique sur l'emprise du 10^e Rang afin de prolonger le réseau de ligne électrique dans le cadre d'un projet d'acériculture et d'autoriser la pose d'un tuyau sur ce même chemin et dans le cadre du même projet afin de brancher les deux bords de la route.

La demande faite par Monsieur Richard B. Dubé, consiste à obtenir l'autorisation afin de prolonger le réseau électrique situé dans le 10^e Rang, à partir du poteau existant situé au niveau du lot numéro 3 226 371 et ce sur une distance de 1 036 mètres direction Nord-Ouest. Les frais reliés à cette démarche sont à la charge exclusive de Monsieur Dubé et/ou son entreprise.

22-06120 Soumissions pour la réparation de ponceaux municipaux

De point sera reporté à une séance subséquente. En attente de soumissions supplémentaires.

22-06121 Appui au projet de publication d'un livre historique sur le chemin du Portage par l'Association Patrimoniale du Chemin du Portage

CONSIDÉRANT QUE le livre historique de l'histoire du chemin du Portage constituera le premier ouvrage de vulgarisation scientifique de l'histoire du chemin du Portage.

CONSIDÉRANT QUE cet ouvrage illustré deviendra un ouvrage de référence pour nos citoyen.nes permettant de mieux comprendre l'histoire des municipalités traversées par le chemin du Portage, dont Saint-Honoré-de-Témiscouata fait partie, et contribuera au développement du sentiment d'appartenance de nos citoyen.nes.

CONSIDÉRANT QUE le travail de recherche effectuée par les coauteurs de la monographie historique, Billy Rioux et Maxime Gohier, historiens, mérite d'être publié.

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'appuyer le projet de publication d'un livre historique sur le chemin du Portage de l'Association Patrimoniale du Chemin du Portage.

22-06122 Résolution sur l'entente de partage des paiements fermes entre la MRC de Témiscouata et les municipalités locales de son territoire pour les projets des appels d'offres 2021-01 et 2021-02 d'Hydro-Québec

Attendu qu' Hydro-Québec a lancé des appels d'offres pour 480 MW d'énergie renouvelable et pour 300 MW d'énergie éolienne ;

Attendu qu'Hydro-Québec exige des promoteurs le versement de paiements fermes de 5 700\$ du MW, indexé ;

Attendu que la MRC de Témiscouata est membre de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent, qui fait partie de l'Alliance de l'Est ;

Attendu que l'Alliance perçoit les paiements fermes et les redistribuent à raison de 55% pour le territoire d'accueil et 45% aux membres de l'Alliance ;

Attendu que la MRC de Témiscouata a passé la résolution RS-086-07 qui stipule que les redevances des projets éoliens seront partagées à 62% pour la municipalité locale où est située l'éolienne et 38 % pour la MRC ;

Attendu que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite préserver le partage des paiements fermes 62%-38%, tel que prévu à la résolution RS-086-07 ;

Attendu que la MRC de Témiscouata s'est toujours engagée au respect du partage 62%-38% dans les derniers appels d'offres d'Hydro-Québec ;

Attendu que

Sur proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé de Richard B. Dubé, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de signer une entente avec la MRC de Témiscouata pour garantir le partage des paiements fermes à 62%-38% plutôt que le 55%-45% de l'Alliance de l'Est ;

Que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise sa mairesse, Andrée Dubé et son directeur général, Michael Marmen à signer ladite entente.

22-06123 Résolution appuyant le projet Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin et autorisant la conclusion d'une convention de paiements fermes aux fins des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec Distribution

ATTENDU QUE le 30 juin 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret 906-2021 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec, tel que modifié le 17 novembre 2021 par le décret 1442-2021 (le « **Décret** »);

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (le ou les « **Appels d'offres** »);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent a compétence sur le territoire de la présente Municipalité locale, lequel territoire est lui-même compris dans celui de la municipalité régionale de comté de Témiscouata (la « **MRC** »);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la Municipalité régionale de comté de Montmagny et la Municipalité régionale de comté de L'Islet (collectivement, le « **Milieu local** ») sont toutes compétentes pour exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU QUE pour faire suite à l'Appel d'offres, **ÉNERGIES RENOUVELABLES INVENERGY CANADA / INVENERGY RENEWABLES CANADA DEVELOPMENT ULC** (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, avec l'appui et la participation du Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur une ou plusieurs variantes du projet éolien Pohénégamook-Picard-St-Antonin, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien d'une puissance maximale de 400 mégawatts (MW), lequel serait potentiellement situé, en totalité ou partie, sur les territoires suivants : le territoire non organisé (TNO) de Picard dans la municipalité régionale de comté de Kamouraska; le territoire de la municipalité de Saint-Antonin dans la MRC de Rivière-du-Loup; et les territoires de la Ville de Pohénégamook et celui de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata dans la municipalité régionale de comté de Témiscouata (le « **Projet** »);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, afin de développer, exploiter et posséder ledit Projet, et d'exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à constituer une société en commandite (la « **Société** ») dont le seul commandité serait une société par actions (le « **Commandité** »);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, le Soumissionnaire s'engage - pour la Société et le Commandité à être formés - à ce que la Société verse des paiements fermes aux collectivités locales qui administrent le territoire où serait implanté le parc éolien (la ou les « **Collectivités locales** »);

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale du Projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les Collectivités locales où il est implanté et donc son appropriation plus harmonieuse par ces Collectivités locales;

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et le Milieu local ont convenu d'une entente de participation attestant de leur partenariat, ainsi que de leurs conditions et modalités de participation aux Appels d'offres, notamment, eu égard aux critères d'éligibilité auxquels sont soumis le Soumissionnaire et le Projet en vue d'obtenir l'appui et la participation du Milieu local dans le cadre des Appels d'offres;

ATTENDU QUE la présente Municipalité administre une partie du territoire où est susceptible d'être implanté le parc éolien;

ATTENDU QU'il est opportun qu'une convention intervienne entre la présente Municipalité, le Soumissionnaire, la MRC ainsi que toute Collectivité locale potentiellement concernée et dont le territoire est compris dans celui de la MRC, et ce, afin de formaliser les modalités et conditions en lien avec le montant et le mode de répartition des Paiements fermes (la « **Convention de paiements fermes** »);

ATTENDU QU'un projet de Convention de paiements fermes a été dument présenté aux membres du présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Pelletier, appuyé par Richard B Dubé et résolu à l'unanimité que :

Appui du Projet

1. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appui sans conditions le Projet sur son territoire aux fins de toute soumission à l'Appel d'offres A/O 2021-01 et/ou à l'Appel d'Offres A/O 2021-02.

Convention de paiements

2. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est autorisée à conclure la Convention de paiements fermes.

3. Le directeur général, Michael Marmen, reçoit l'autorisation et la directive de finaliser et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, ladite Convention de paiements fermes ainsi que tout acte, document et instrument accessoire à l'un ou l'autre des Appels d'offres.

22-06124 Résolution appuyant le projet **Vauban** et autorisant la conclusion d'une convention de paiements fermes aux fins des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec Distribution

ATTENDU QUE le 30 juin 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret 906-2021 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec, tel que modifié le 17 novembre 2021 par le décret 1442-2021 (le « **Décret** »);

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (le ou les « **Appels d'offres** »);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent a compétence sur le territoire de la présente Municipalité local, lequel territoire est lui-même compris dans celui de la municipalité régionale de comté de Témiscouata (la « **MRC** »);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la Municipalité régionale de comté de Montmagny et la Municipalité régionale de comté de L'Islet (collectivement, le « **Milieu local** ») sont toutes compétentes pour exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU QUE pour faire suite à l'Appel d'offres, RES (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, avec l'appui et la participation du Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur une ou plusieurs variantes du projet Vauban, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien situé sur le territoire de Pohénégamook et Saint-Honoré-de-Témiscouata et d'une puissance maximale de 300 mégawatts (MW) (le « **Projet** »);

ATTENDU QUE pour faire suite aux Appel d'offres, Système d'énergie renouvelables Canada Inc. (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, avec l'appui et la participation du Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur une ou plusieurs variantes du projet du parc éolien Vauban, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien situé sur le territoire non-organisé Picard et les territoires municipaux des villes de Pohénégamook, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Athanase et Saint-Antonin et d'une puissance maximale de 300 mégawatts (MW) (le « **Projet** »);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, afin de développer, exploiter et posséder ledit Projet, et d'exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à constituer une société en commandite (la « **Société** ») dont le seul commandité serait une société par actions (le « **Commandité** »);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, le Soumissionnaire s'engage - pour la Société et le Commandité à être formés - à ce que la Société verse des paiements fermes aux collectivités locales qui administrent le territoire où serait implanté le parc éolien (la ou les « **Collectivités locales** »);

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale du Projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les Collectivités locales où il est implanté et donc son appropriation plus harmonieuse par ces Collectivités locales;

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et le Milieu local ont convenu d'une entente de participation attestant de leur partenariat, ainsi que de leurs conditions et modalités de participation aux Appels d'offres, notamment, eu égard aux critères d'éligibilité auxquels sont soumis le Soumissionnaire et le Projet en vue d'obtenir l'appui et la participation du Milieu local dans le cadre des Appels d'offres;

ATTENDU QUE la présente Municipalité administre une partie du territoire où est susceptible d'être implanté le parc éolien;

ATTENDU QU'il est opportun qu'une convention intervienne entre la présente Municipalité, le Soumissionnaire, la MRC ainsi que toute Collectivité locale potentiellement concernée et dont le territoire est compris dans celui de la MRC, et ce, afin de formaliser les modalités et conditions en lien avec le montant et le mode de répartition des Paiements fermes (la « **Convention de paiements fermes** »);

ATTENDU QU'un projet de Convention de paiements fermes a été dument présenté aux membres du présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Pelletier, appuyé par Richard B. Dubé et résolu à l'unanimité que :

Appui du Projet

1. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appui sans conditions le Projet sur son territoire aux fins de toute soumission à l'Appel d'offres A/O 2021-01 et/ou à l'Appel d'Offres A/O 2021-02.

Convention de paiements

2. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est autorisée à conclure la Convention de paiements fermes.
3. Le directeur général, Michael Marmen, reçoit l'autorisation et la directive de finaliser et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, ladite Convention de paiements fermes ainsi que tout acte, document et instrument accessoire à l'un ou l'autre des Appels d'offres.

22-06125 Résolution appuyant le projet Lac des Cèdres et autorisant la conclusion d'une convention de paiements fermes aux fins des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec Distribution

ATTENDU QUE le 30 juin 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret 906-2021 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec, tel que modifié le 17 novembre 2021 par le décret 1442-2021 (le « **Décret** »);

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (le ou les « **Appels d'offres** »);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent a compétence sur le territoire de la présente Municipalité locale, lequel territoire est lui-même compris dans celui de la municipalité régionale de comté de Témiscouata (la « **MRC** »);

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la Municipalité régionale de comté de Montmagny et la Municipalité régionale de comté de L'Islet (collectivement, le « **Milieu local** ») sont toutes compétentes pour exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU QUE pour faire suite à l'Appel d'offres, Valeco (le « **Soumissionnaire** ») est intéressé à déposer, avec l'appui et la participation du Milieu local, une ou plusieurs soumissions qui portent sur une ou plusieurs variantes du projet Lac des Cèdres, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien situé sur le territoire de Pohénégamook, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Antonin et/ou sur le TNO Picard et d'une puissance maximale de 300 mégawatts (MW) (le « **Projet** »);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, afin de développer, exploiter et posséder ledit Projet, et d'exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité, le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à constituer une société en commandite (la « **Société** ») dont le seul commandité serait une société par actions (le « **Commandité** »);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, le Soumissionnaire s'engage – pour la Société et le Commandité à être formés – à ce que la Société verse des paiements fermes aux collectivités locales qui administrent le territoire où serait implanté le parc éolien (la ou les « **Collectivités locales** »);

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et le Milieu local s'engagent à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale du Projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les Collectivités locales où il est implanté et donc son appropriation plus harmonieuse par ces Collectivités locales;

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et le Milieu local ont convenu d'une entente de participation attestant de leur partenariat, ainsi que de leurs conditions et modalités de participation aux Appels d'offres, notamment, eu égard aux critères d'éligibilité auxquels sont soumis le Soumissionnaire et le Projets en vue d'obtenir l'appui et la participation du Milieu local dans le cadre des Appels d'offres;

ATTENDU QUE la présente Municipalité administre une partie du territoire où est susceptible d'être implanté le parc éolien;

ATTENDU QU'il est opportun qu'une convention intervienne entre la présente Municipalité, le Soumissionnaire, la MRC ainsi que toute Collectivité locale potentiellement concernée et dont le territoire est compris dans celui de la MRC, et ce, afin de formaliser les modalités et conditions en lien avec le montant et le mode de répartition des Paiements fermes (la « **Convention de paiements fermes** »);

ATTENDU QU'un projet de Convention de paiements fermes a été dument présenté aux membres du présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Pelletier, appuyé par Richard B. Dubé et résolu à l'unanimité que :

Appui du Projet

1. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appui sans conditions le Projet sur son territoire aux fins de toute soumission à l'Appel d'offres A/O 2021-01 et/ou à l'Appel d'Offres A/O 2021-02.

Convention de paiements

2. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est autorisée à conclure la Convention de paiements fermes.
3. Le directeur général, Michael Marmen, reçoit l'autorisation et la directive de finaliser et de signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, ladite Convention de paiements fermes ainsi que tout acte, document et instrument accessoire à l'un ou l'autre des Appels d'offres.

22-06126 Demande – Les Habitations Saint-Honoré

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement qu'acquiescer à la demande d'appui de la part de *Les Habitation Saint-Honoré* et d'accorder un montant de 1 200,00\$ afin de les appuyer dans leur projet de cabanon. Initialement l'organisme avait demandé de l'aide sous forme de main-d'œuvre, machinerie et matériaux. Après évaluation, le conseil a trouvé plus convenable d'offrir un montant d'argent en guise de soutien permettant ainsi à l'organisme de retenir les services d'un entrepreneur privé pour effectuer les travaux nécessaires.

22-06127 Période de questions

À 20h31 Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Projet éolien, prendre en considération la prise charge des chemins après les travaux et les remettre en état ;
- Vitesse sur la rue de la Gare et la rue de l'Église ;
- Budget participatif et projet ;
- Sécurité des piétons sur la principale (ligne de rue);

- Copie des rapports de comptes ;
- Motocross sur les chemins municipaux ;

FERMETURE DE LA RÉUNION

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Carole Desbiens, la réunion est maintenant fermée. Il est 20h46 heures, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, _____, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général

BROUILLON

15:21:27

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot	1	petites factures	Banque	44-112-00	Période	5	N° Transfert	194			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque	Montant	Description	N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F	P	
CPF2200405	MINISTERE DU REVENU	2022/05/31	L2200033	-10 080.73	REMISES AU 30 MAI 2022			55-138-20 55-138-30	5 615.16	0	0	4 465.57
CPF2200406	AGENCE REVENU CANADA	2022/05/31	L2200034	-3 632.00	REMISES AU 31 MAI 2022			55-138-20 55-138-30	3 069.92	0	0	562.08
CPF2200407	CENTRE COMMUNAUTAIRE	2022/05/31	P2200176	-1 029.03	RAPPORT INSPECTION CENTRE COM 270522			02-729-00-992 44-134-50 44-135-50	939.64	1	5	44.75 44.64
CPF2200408	CAISSE POPULAIRE - REER	2022/05/31	L2200035	- 939.63	REER MAI 2022			55-138-20 55-138-30	516.54	0	0	423.09
CPF2200409	BELL CANADA	2022/05/19	L2200036	-62.15	FACTURE FINAL - LIGNE FAX 4184971656			02-130-00-332 44-134-50 44-135-50	56.75	1	5	2.70 2.70
CPF2200410	HYDRO-QUEBEC	2022/05/11	L2200037	-21.47	ABRI POSTAL RUE DE LA GARE 644202505677			02-191-00-681 44-134-50 44-135-50	19.61	1	5	0.93 0.93
CPF2200411	HYDRO-QUEBEC	2022/05/11	L2200037	- 347.64	ÉCLAIRAGE PUBLIC 644202505678			02-340-00-681 44-134-50 44-135-50	317.44	1	5	15.12 15.08
CPF2200412	HYDRO-QUEBEC	2022/05/11	L2200037	-21.47	CROIX LUMINEUSE 644202505676			02-690-00-680 44-134-50 44-135-50	19.61	1	5	0.93 0.93
CPF2200413	HYDRO-QUEBEC	2022/05/30	L2200037	- 395.56	POSTE INCENDIE ST-PIERRE 641502770566			02-220-00-682 44-134-50 44-135-50	361.20	1	5	17.20 17.16
CPF2200414	MINISTRE DES FINANCES	2022/05/31	C2200873	-22 152.00	1ER VERSEMENT POLICE ANNUEL			02-210-00-431	22 152.00	0	0	
CPF2200415	VISA DESJARDINS	2022/05/12	L2200038	-1 138.32	CELLS, USTENSILES, TRIPIED TV 13116-13456			44-136-13 44-136-13 02-330-00-332 02-190-00-332 02-130-00-323 02-624-00-641 02-110-00-640 02-130-00-671 44-134-50 44-135-50	553.13	1	5	55.50 62.42 122.77 54.43 102.31 17.83 75.85 47.09 46.99
CPF2200416	LES ENTREPRISES 3 ROY IN	2022/05/17	P2200177	-11 540.04	AMÉNAGEMENT BUREAUX 1ER TRANCH 1000351			02-729-00-993 44-134-50 44-135-50	10 537.59	1	5	501.85 500.60
CPF2200417	MORIN YVES	2022/05/06	M2200871	-1 316.60	14 JRS SALAIRE CNESST 2/5 15/5 88596			44-135-80	1 316.60	0	0	
CPF2200418	UV ASSURANCE	2022/05/31	L2200039	-2 121.44	ASSURANCE COLLEC MAI 2022 6108 001			55-138-21	2 121.44	0	0	

15:21:27

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1	Lot	1	petites factures	Banque	44-112-00	Période	5	N° Transfert	194		
Référence	Nom abrégé		Date	Chèque	Montant	Description	N° de compte	N° résolution			DT/CT	F P
Lot	1			Total	-54 798.08							54 798.08

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	14	-54 798.08
Note de débit (Diminue CP)	0	0.00
Annulation transaction	0	0.00
Total	14	-54 798.08

TPS TOTALE À RECEVOIR 630.57
TVP TOTALE À RECEVOIR 629.03

Fonds	1	Grand total	-54 798.08	54 798.08
		Grand total des lots	-54 798.08	54 798.08

GRAND TOTAL DES LOTS

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	14	-54 798.08
Note de débit (Diminue CP)	0	0.00
Annulation transaction	0	0.00
Total	14	-54 798.08

TPS TOTALE À RECEVOIR 630.57
TVP TOTALE À RECEVOIR 629.03

TOTAL DU TRANSFERT AU GL DT/CT: 56 114.68

15:19:53

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot 1	factures du mois	Banque	44-112-00	Période	5			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° de compte	N° facture	N° résolution	DT/CT F P
CPF2200419	MUNICIPALITE ST-LOUIS	2022/05/26	ACP	- 346.00	FAUX CALL ECOLE MOUSSAILLONS 278	02-220-00-432			346.00 0 0
CPF2200420	FONDS D'INFORMATION SUR	2022/05/02		-10.00	DROITS DE MUTATION 202201284778	02-150-00-410			10.00 0 0
CPF2200421	SADC DE TÉMISCOUATA	2022/05/31	ACP	-30.00	RENOUVELLEEMNT ADHESION 2022	02-690-00-490			30.00 0 0
CPF2200466	CROIX-ROUGE	2022/05/31	ACP	- 170.00	ENTENTE SERVICE SINISTRÉE 537131	02-230-00-991			170.00 0 0
CPF2200422	FQM	2022/04/30	ACP	- 171.31	FORM LIGNE NICO COMPORTE ETHI FAC0036899	02-110-00-312 44-134-50 44-135-50			156.43 1 5 7.45 7.43
CPF2200423	INFO DIMANCHE	2022/05/04	ACP	- 203.51	DEROGATION MINEURE GARAGE CARO 328647	02-610-00-340 44-134-50 44-135-50			185.83 1 5 8.85 8.83
CPF2200424	RIDT	2022/05/02	ACP	-8 192.72	TRANSPORT+ENFOUISS+COLLEC 23390	02-422-00-922 02-421-00-512 02-421-00-513 02-422-00-513 02-422-00-512 02-422-00-511 02-421-00-512 02-422-00-514			910.41 0 0 2 559.84 0 0 1 728.25 0 0 141.34 0 0 350.34 0 0 1 792.83 0 0 169.53 0 0 540.18 0 0
CPF2200425	BUROPRO CITATION INC.	2022/05/02	ACP	- 245.63	PAPIER 81/2X11, CRAYONS,BOITES 2092304	02-130-00-670 44-134-50 44-135-50			224.29 1 5 10.68 10.66
CPD2200426	BUROPRO CITATION INC.	2022/05/06		79.10	RETOUR CRAYONS EN TROP 688178	02-130-00-670 44-134-50 44-135-50			-72.23 1 5 -3.44 -3.43
CPF2200427	BUROPRO CITATION INC.	2022/05/25	ACP	- 142.81	PHOTOCOPIES DU MOIS 106227	02-130-00-672 44-134-50 44-135-50			130.40 1 5 6.21 6.20
CPF2200428	DYNACO B.M.R.	2022/05/05	ACP	- 177.96	REFAIRE TABLETTE CHARLES-MORIN FEM0055873	02-701-10-522 44-134-50 44-135-50			162.50 1 5 7.74 7.72
CPF2200429	DYNACO B.M.R.	2022/05/07	ACP	-40.77	BANC TOILETTE CHARLES-MORIN FEL..53150	02-701-10-522 44-134-50 44-135-50			37.23 1 5 1.77 1.77
CPF2200430	DYNACO B.M.R.	2022/05/27	ACP	-1 021.81	MEUBLE LAVABO SALLE BAIN GARDE FC1283687	02-729-00-993 44-134-50 44-135-50			933.04 1 5 44.44 44.33
CPF2200431	ATELIER DE SOUDURE L. P.	2022/04/30	ACP	- 396.72	DEMONTÉ/REDRESE CYLINDRE GRADE 32595	02-320-00-536 44-134-50 44-135-50			362.26 1 5 17.25 17.21
CPF2200432	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2022/05/04	ACP	-1 139.79	DIESEL 78137146	02-320-00-630 44-134-50 44-135-50			1 040.77 1 5 49.57 49.45
CPF2200433	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2022/05/20	ACP	- 991.94	HUILE CHAUFFAGE EDIFICE B0568100278	02-130-00-632 44-134-50 44-135-50			905.77 1 5 43.14 43.03
CPF2200434	CHAUFFAGE RIVIERE-DU-LOU	2022/05/20	ACP	-1 001.62	ESSENCE SANS PLOMB	02-320-00-634			914.61 1 5

CPGR_JOURNTRANS

15:19:54

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot 1	factures du mois	Banque	44-112-00	Période	5			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° facture	N° de compte	N° résolution	DT/CT F P
						78403802	44-134-50		43.56
							44-135-50		43.45
CPF2200467	CENTRE ROUTIER INC.	2022/05/31	ACP	- 614.384	BATTERIES PETE 3-10		02-320-00-531		561.01 1 5
					490885A		44-134-50		26.72
							44-135-50		26.65
CPF2200435	DICKNER INC.	2022/05/20	ACP	-23.00	LOUER TRANSPALLETTE BUREAU		02-190-00-640		21.00 1 5
					21070290		44-134-50		1.00
							44-135-50		1.00
CPF2200436	DICKNER INC.	2022/05/24	ACP	- 308.08	CHARIOT BOIS QUI ROULE 18X24		02-320-00-643		281.31 1 5
					21070374		44-134-50		13.40
							44-135-50		13.37
CPF2200437	DICKNER INC.	2022/05/26	ACP	-96.39	BUSE ROTATIVE LAVEUSE PRESSION		02-320-00-640		88.02 1 5
					21070463		44-134-50		4.19
							44-135-50		4.18
CPF2200438	S.C.A. SAINT-HUBERT	2022/05/03	ACP	-32.78	MANCHE BOIS, PETIT OUTILS		02-320-00-640		29.93 1 5
					FCC0085053		44-134-50		1.43
							44-135-50		1.42
CPF2200468	AUTO-MOTEUR RDL INC.	2022/05/18	ACP	- 143.90	FREIN PICK 2011		02-320-00-535		131.40 1 5
					847-083331		44-134-50		6.26
							44-135-50		6.24
CPF2200469	AUTO-MOTEUR RDL INC.	2022/05/30	ACP	-68.55	BALL JOINT AVANT PICKUP 2009		02-320-00-534		62.59 1 5
					847-085509		44-134-50		2.98
							44-135-50		2.98
CPD2200474	AUTO-MOTEUR RDL INC.	2022/04/28		124.31	RETOUR FILTRES CAMIONS		02-330-00-530		- 113.51 1 5
					847-079132		44-134-50		-5.41
							44-135-50		-5.39
CPF2200475	AUTO-MOTEUR RDL INC.	2022/05/18	ACP	-32.71	JEU DE SOUFFLET PICKUP 2011		02-320-00-535		29.87 1 5
					847-083302		44-134-50		1.42
							44-135-50		1.42
CPF2200476	AUTO-MOTEUR RDL INC.	2022/05/18	ACP	-68.55	JOINT A ROTULE PICKUP 2011		02-330-00-535		62.59 1 5
					847-083330		44-134-50		2.98
							44-135-50		2.98
CPF2200470	MACPEK INC.	2022/04/14	ACP	-57.49	ANCRAGE DE CHAINE GARAGE		02-320-00-640		52.49 1 5
					50331942-01		44-134-50		2.50
							44-135-50		2.50
CPF2200439	EXCAVATION S.M.	2022/05/18	ACP	- 914.05	DENEIGEMENT BOULE RG 9-11-13		02-330-00-513		834.65 1 5
					2012		44-134-50		39.75
							44-135-50		39.65
CPF2200440	SANI EXPRESS	2022/05/16	ACP	- 103.94	DIST.SAVON ETC SALLE BAIN LOIS		72-190-00-712		94.91 1 5
					96210		44-134-50		4.52
							44-135-50		4.51
CPF2200471	GARAGE DUPUIS ENR.	2022/05/17		-74.73	POSER 4 PNEUS PICKUP 2011		02-320-00-535		68.24 1 5
					5673		44-134-50		3.25
							44-135-50		3.24
CPF2200472	GARAGE DUPUIS ENR.	2022/05/30		-13.802	LITRES DE POWER STEARING		02-320-00-530		12.60 1 5
					5689		44-134-50		0.60
							44-135-50		0.60
CPF2200441	TI-COEUR PIÈCES D'AUTOS	2022/05/20	ACP	- 149.47	BOITIER DIRECTION PICKUP 2009		02-320-00-534		136.48 1 5
					91959		44-134-50		6.50
							44-135-50		6.49
CPF2200442	BUANDERIE R-D-L LTEE	2022/05/02	ACP	-8.052	SALOPETTES		02-320-00-495		7.35 1 5

CPGR_JOURNTRANS

15:19:55

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1 Lot 1	factures du mois	Banque	44-112-00	Période	5			
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° de compte	N° facture	N° résolution	DT/CT F P
					B-404699	44-134-50			0.35
						44-135-50			0.35
CPF2200443	BUANDERIE R-D-L LTEE	2022/05/19	ACP	-12.073	SALOPETTES	02-320-00-495			11.01 1 5 *
					B-406573	44-134-50			0.53
						44-135-50			0.53
CPF2200444	BUANDERIE R-D-L LTEE	2022/04/30	ACP	-82.78	BOITE SERVIETE, SARRAUX	02-320-00-495			75.59 1 5
					626933	44-134-50			3.60
						44-135-50			3.59
CPF2200473	BUANDERIE R-D-L LTEE	2022/05/17	ACP	-16.104	SALOPETTES	02-320-00-495			14.70 1 5
					B-406503	44-134-50			0.70
						44-135-50			0.70
CPF2200445	MESSER	2022/05/28	ACP	-68.43	LOCATION MENSUEL BOUTEILLES	02-320-00-530			62.48 1 5 *
					2105177829	44-134-50			2.98
						44-135-50			2.97
CPF2200446	MR BOUCHER INC.	2022/05/31	ACP	-724.06	PALETTE ASPHALTE FROIDE	02-320-00-621			661.16 1 5
					157386	44-134-50			31.49
						44-135-50			31.41
CPF2200447	PROFIX DE L'EST INC.	2022/05/08	ACP	-23.12	VIS 10X3/4 WASHER	02-320-00-640			21.11 1 5 *
					048805	44-134-50			1.01
						44-135-50			1.00
CPF2200448	PLOMBERIE MARCEL THERIAU	2022/04/29	ACP	-412.76	VERIFIÉ FOURNAISE HUILE GAG+BU	02-190-00-523			263.83 1 5
					034691	02-330-00-522			113.07 1 5 *
						44-134-50			17.95
						44-135-50			17.91
CPF2200449	BASTILLE MARTIN INC.	2022/05/13	ACP	-2 327.15	ALLUMINIUM SCENE PARC 150E	02-690-00-998			2 125.00 1 5
					216063	44-134-50			101.20
						44-135-50			100.95
CPF2200450	CHOUINARD JOSEE	2022/05/31	ACP	-105.40	DEPOTS AVRIL-MAI 2022	02-130-00-310			96.24 1 5 *
						44-134-50			4.58
						44-135-50			4.58
CPF2200451	BERUBE JONATHAN	2022/05/31	ACP	-120.00	PARATAGE PAIEMENT CELL 2 PTIE	02-220-00-332			120.00 0 0
CPF2200452	AFBL	2022/05/31	ACP	-80.00	RENOUVER CARTE MEMBRE 2022	02-610-00-495			73.05 1 5
						44-134-50			3.48
						44-135-50			3.47
CPF2200453	EXCAVATION DUBÉ	2022/05/22		-2 276.50	18 BALAYAGE DE RUES	02-320-00-515			2 078.74 1 5 *
					1499	44-134-50			99.00
						44-135-50			98.76
CPF2200454	PLACE DU TRAVAILLEUR	2022/04/29	ACP	-201.00	BOTTES DE TRAVAIL YVES MORIN	02-320-00-641			91.77 1 5
					62904	02-330-00-642			91.77 1 5
						44-134-50			8.74
						44-135-50			8.72
CPF2200455	ATRIA	2022/04/30	ACP	-117.737	LICENCE MICROSOLT 365	02-130-00-671			107.50 1 5
					AT357813	44-134-50			5.12
						44-135-50			5.11
CPF2200456	ATRIA	2022/04/30	ACP	-40.82	SAUVEGARDE EN LIGNE MENSUEL	02-130-00-671			37.27 1 5
					AT357563	44-134-50			1.78
						44-135-50			1.77
CPF2200464	IDÉES DESIGN	2022/05/20	ACP	-145.98	LUMINAIRE NOUVEAU BUREAU DG	72-701-20-712			133.30 1 5 *
						44-134-50			6.35
						44-135-50			6.33
CPF2200457	M2 TÉLÉCOM SOLUTIONS EN	2022/05/20		-1 903.30	RÉAMÉNAGEMENT ORDI BUREAU	72-190-00-711			1 737.96 1 5

CPGR_JOURNTRANS

15:19:55

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1	Lot	1	factures du mois	Banque	44-112-00	Période	5				
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description	N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F	P	
						2008394		44-134-50	82.77			
								44-135-50	82.57			
CPF2200458	MARMEN MICHAEL	2022/05/31	ACP	- 567.49	BOITE CLASS, BATTERIE, REPAS M			02-130-00-310	50.00	0	0	
								02-130-00-671	20.96	1	5	
								02-130-00-670	103.57	1	5	
								02-110-00-640	151.71	1	5	
								02-729-00-993	196.29	1	5	*
								44-134-50	22.50			
								44-135-50	22.46			
CPF2200459	HÉBERT MÉLANIE	2022/05/31	ACP	- 225.00	PTIE PARATGE FACTURE CELL			02-624-00-332	225.00	0	0	
CPF2200460	HÉBERT MÉLANIE	2022/03/10	ACP	- 82.43	ACTIVITÉS RELACHE, PAQUES			02-624-00-641	75.27	1	5	*
								44-134-50	3.58			
								44-135-50	3.58			
CPF2200461	HÉBERT MÉLANIE	2022/05/25	ACP	- 45.00	KM CHERCHER CHEZ SMP PARC			02-624-00-310	41.09	1	5	
								44-134-50	1.96			
								44-135-50	1.95			
CPF2200462	DUBÉ ANDRÉE	2022/05/31	ACP	- 325.00	2E PTIE BALANCE CELL			02-110-00-332	325.00	0	0	
CPF2200463	SERVICES CONSEILS YVES T	2022/04/14	ACP	- 747.33	OPTIMISATION RF 2/3			02-130-00-410	682.41	1	5	*
						0070-2022		44-134-50	32.50			
								44-135-50	32.42			
CPF2200465	LETTREGE MICHEL LABONTÉ	2022/05/22	ACP	- 88.30	COROPLAST JEUDI SHO PARC			02-690-00-998	80.63	1	5	
						22-05-002		44-134-50	3.84			
								44-135-50	3.83			
Lot	1			Total		-27 526.80						27 526.80

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:	Nombre	Montant
Facture	56	-27 730.21
Note de débit (Diminue CP)	2	203.41
Annulation transaction	0	0.00
Total	58	-27 526.80

TPS TOTALE À RECEVOIR 785.32
TVP TOTALE À RECEVOIR 783.45

Fonds 1 Grand total -27 526.80 27 526.80

15:19:56

C/P - Saisie des factures

Année 2022

Journal des transactions

Fonds	1Lot	1	factures du mois	Banque	44-112-00	Période	5		
Référence	Nom abrégé	Date	Chèque Manuel	Montant	Description N° facture	N° résolution	N° de compte	DT/CT	F P
			Grand total des lots	-27 526.80				27 526.80	

GRAND TOTAL DES LOTS

DÉTAIL DES TRANSACTIONS:

	Nombre	Montant
Facture	56	-27 730.21
Note de débit (Diminue CP)	2	203.41
Annulation transaction	0	0.00
Total	58	-27 526.80

TPS TOTALE À RECEVOIR 785.32

TVP TOTALE À RECEVOIR 783.45

TOTAL DU TRANSFERT AU GL DT/CT: 27 933.62